

Carte d'identité Pays où il est possible de voyager avec une CNI périmée

Dans certains cas de figure, l'ancien modèle de carte d'identité peut suffire pour voyager. La carte d'identité permet aux Français de voyager sans passeport dans tous les États de l'Union européenne et dans certains pays d'Europe du pourtour méditerranéen. Dans certains cas de figure, même une CNI périmée peut suffire. Pour rappel, si une carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 et si la personne était majeure au moment de sa délivrance, sa durée de validité a été automatiquement prolongée de 5 ans. Ainsi, une CNI en apparence périmée mais dont la validité est prolongée permet de voyager dans les pays suivants : **Andorre, Bulgarie, Croatie, Estonie, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, République tchèque, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suisse et Turquie.** **3 pays refusent les cartes «périmées»** D'autres pays n'ont pas officiellement transmis leur position mais tolèrent habituellement les cartes d'identité «périmées» : **Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Suède, Liechtenstein, Vatican, Albanie, Macédoine du Nord, Bosnie-Herzégovine, Égypte.** Attention, trois pays n'acceptent pas les cartes d'identité «périmées», même si leur durée de validité a été automatiquement prolongée de 5 ans. Il s'agit de la Belgique, de la Lituanie et de la Norvège. «De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une carte d'identité portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant valable.»>> **Cf. Jean-Pierre Muller – AFP. Par CNEWS publié le 22 mai 2022.**

